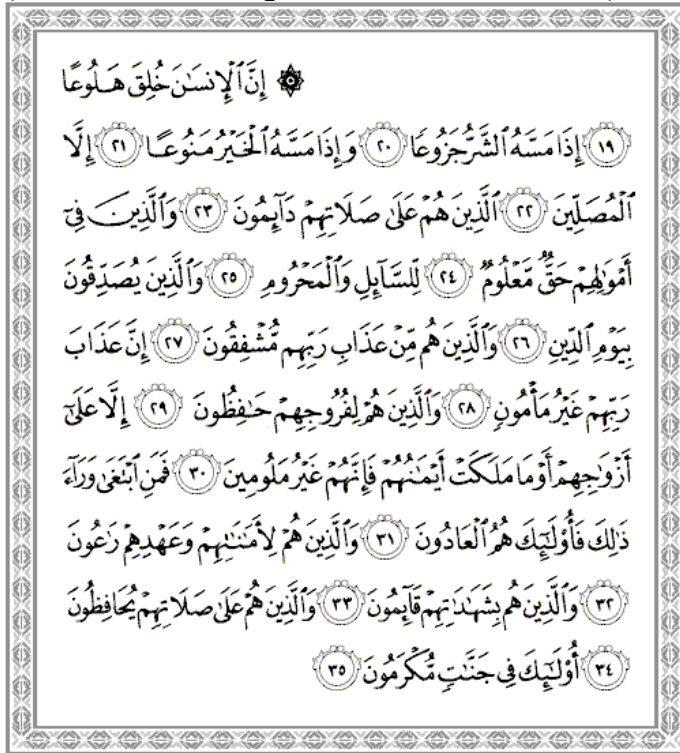




Les voies ascentionnelles

(al-ma'ârij) : Sourate 70

(44 versets, Pré-hégirienne. Versets 19 à 35)



- 19) L'homme a certes été créé fortement inquiet et avide ;
20) Lorsque le mal le touche, il est très anxieux,
21) Lorsque le bien le touche, il est très avare.
22) Sauf ceux qui prient,
23) Ceux qui sont constants dans leur prière,

- 24) Et sur les biens desquels il y a un droit déterminé,
25) Pour le mendiant et le déshérité,
26) Et qui croient sincèrement au Jour de la rétribution,
27) Et ceux qui craignent le châtement de leur Seigneur,
28) Certes, le châtement de leur Seigneur, nul n'est assuré d'en être prémuni !
29) Et ceux qui préservent leurs sexes,
30) Sauf avec leurs épouses ou les femmes qu'ils ont en toute légalité ; dans ce cas, ils ne sont pas blâmables,
31) Ceux qui cherchent en dehors de cela, ceux-là sont les transgresseurs,
32) Et ceux qui gardent scrupuleusement ce qu'on leur a confié en dépôt et qui respectent leur engagement.
33) Et ceux qui s'acquittent intégralement de leurs témoignages,
34) Et ceux qui sont assidus à leur prière,
35) Ceux-là seront honorés dans des Jardins.

Sens des expressions et explications :

a) **L'homme.** Selon un grand nombre de commentateurs, le terme désigne ici le négateur, mais on peut considérer que la description qui suit est propre à la nature de tout être humain, à l'exception de ceux qui s'imposent une certaine discipline dictée par leur foi.

b) **A certes été créé fortement inquiet et avide.**
Halû'a : très instable, prompt à s'affoler. Les deux versets suivants expliquent le sens de ce terme :

c) **Lorsque le mal le touche, il est très anxieux.**
Jazû'a : anxieux, inquiet. *Jaza'* a le sens d'une émotion violente d'impatience ou de tristesse.

d) **Lorsque le bien le touche, il est très avare.**
Manû'a : avare, grand « refuseur ». Il se retient de donner, de *mana'a* : refuser quelque chose,

interdire. Notons que ces trois termes *halû'a*, *jazû'a* et *manû'a* sont formés sur le paradigme *fa'ûl* qui marque l'intensité, d'où l'adjonction des adverbes « fortement » et « très ».

e) **Sauf ceux qui prient, ceux qui sont constants dans leur prière.** Il est question ici des cinq prières quotidiennes prescrites. *Dâ'imûn* : sont constants. Interrogé sur le sens de ce passage, 'Uqba Ibn 'Âmir a dit : « Ce sont ceux qui prient sans tourner la face derrière eux, ou à droite, ou à gauche. » (Taba.) Selon Ibn Mas'ûd, le sens est qu'ils « prient assidûment en respectant les horaires de la prière et ses éléments obligatoires. » (Kath.) 'Uqba Ibn 'Âmir rappelle également que le terme sert à désigner l'eau dormante, immobile (*al-mâ'u ad-dâ'im*, *dâ'im* pouvant être synonyme de *râkid* ou *sâkin*). Ce qui signifie qu'il est obligatoire de respecter un temps de pause lorsque l'on est incliné et prosterné. Le sens le plus courant reste cependant qu'ils prient assidûment et avec constance. Comme le rapporte une tradition authentique, d'après 'Âïsha – que Dieu soit Satisfait d'elle – le Messager de Dieu (ﷺ) a dit : « Les actions les plus aimées de Dieu sont celles qui durent le plus (que l'on accomplit avec le plus de constance), même si l'on fait peu. » 'Âïsha a dit : « Lorsque le Messager de Dieu (ﷺ) entreprenait une action, il s'y tenait avec constance (*dâwama 'alayhi*). » (Kath.) Qatâda a affirmé : « On nous a mentionné que Daniel – la paix soit sur lui – a décrit la communauté de Muhammad (ﷺ) et qu'il a dit : « Ils accomplissent une prière telle que si le peuple de Noé l'avait accomplie, il n'aurait pas été noyé ; et si le peuple de 'Âd l'avait accomplie, le vent (destructeur) n'aurait pas été envoyé contre eux ; et si le peuple de Thamûd l'avait accomplie, il n'aurait pas été saisi par le cri ! Vous devez donc vous tenir à la prière. Elle constitue en vérité pour les croyants une excellente façon de se comporter. » (Taba., Kath.)

f) **Et sur les biens desquels il y a un droit déterminé.** La *zakât* – l'aumône légale obligatoire – selon Qatâda. Ce qui semble le meilleur avis, puisqu'il est question d'un « droit déterminé » (*haqqun ma'lûm*). Cependant, Ibn 'Abbâs – que Dieu soit Satisfait de lui et de son père – a dit : « C'est un bien qui est dû en dehors de l'aumône (obligatoire) par lequel il (le croyant) préserve ses liens de parenté, ou il reçoit un invité, il se charge de subvenir au besoin d'une personne démunie, ou

il vient en aide à un déshérité. » Lorsque l'on demanda à Ibn 'Umar – que Dieu soit Satisfait de lui et de son père – si ce verset faisait allusion à la *zakât*, il répondit : « Il existe des droits qui t'incombent en dehors de cela. » (Taba.) Pour Al-Qurtûbî, la première interprétation est néanmoins la plus juste, car le verset parle d'un droit déterminé, ce qui n'est pas le cas de toute aumône réalisée en dehors du cadre de la *zakât*. (Qurt.)

g) **Pour le mendiant et le déshérité.** *Al-mahrûm* : déshérité dans le sens de la privation : l'homme qui est privé d'avantages, de biens, à qui rien ne réussit ; le malheureux qui ne peut rien gagner, ou encore celui qui a perdu ce qu'il possédait.

h) **Et qui croient sincèrement au Jour de la rétribution.** Ils savent avec certitude qu'ils reviendront à Dieu pour être jugés, si bien qu'ils agissent en espérant être récompensés, et en craignant le châtement divin.

i) **Et ceux qui craignent le châtement de leur Seigneur. Certes, le châtement de leur Seigneur, nul n'est assuré d'en être prémuni !** Selon Ibn 'Abbâs – que Dieu soit Satisfait de lui et de son père –, il est question de celui qui associe à Dieu une ou plusieurs divinités et qui traite de menteurs Ses Messagers. Une interprétation plus large peut être retenue : nul n'est assuré d'échapper au châtement divin. Le devoir de chacun est d'en avoir peur et de le craindre. (Qurt.)

j) **Et ceux qui préservent leurs sexes.** Qui restent chastes.

k) **Sauf avec leurs épouses ou les femmes qu'ils ont en toute légalité.** *Mâ malakat aymânuhum*. Text. : « Ce que leurs mains droites possèdent. »

l) **Dans ce cas, ils ne sont pas blâmables.** Dans son cadre légal, la relation sexuelle en Islam ne comprend aucune forme de péché ou de concupiscence coupable. Le plaisir est un don de Dieu.

m) **Ceux qui cherchent en dehors de cela, ceux-là sont les transgresseurs** - *Al-'âdûn* : les transgresseurs qui dépassent la limite de ce qui est autorisé pour tomber dans ce qui est illicite. (Taba., Jala.) Toute relation sexuelle en dehors du cadre légal constitue un péché grave. Selon certains commentateurs, en se référant notamment à l'opinion de l'imam Ash-Shâfi'î, ce passage comprend également l'interdiction de la masturbation. Notons que cette proposition est une

incise dans l'énumération des qualités des hommes de bien, qui reprend au verset suivant.

n) **Et ceux qui gardent scrupuleusement ce qu'on leur a confié en dépôt.** *Amânâtihim* : leurs dépôts, et dans une lecture : *amânatihim*, leur dépôt, au singulier. Désigne toute responsabilité confiée à l'homme, quelle relève d'une obligation religieuse ou profane. (Jala., Jaza.) Le Coran affirme ailleurs : « **Nous avons proposé aux cieux, à la terre et aux montagnes le dépôt** (*al-amâna* : ici, le terme a le sens de la responsabilité de porter les charges de faire le bien et d'éviter le mal). **Ils ont refusé de le porter et en ont eu peur, alors que l'homme s'en est chargé : il est très injuste et très ignorant.** » (Coran, 33, 72)

o) **Et qui respectent leur engagement.** *'Ahdihim* : Leur engagement ou leur pacte auxquels ils doivent rester fidèles. « Telles sont, dit Ibn Kathîr, les qualités des croyants, à l'inverse de celles des hypocrites, comme cela est rapporté dans la tradition authentique : (Le Prophète (ﷺ) a dit :) « Il existe trois signes distinctifs de l'hypocrite : lorsqu'il relate quelque chose, il ment ; lorsqu'il promet, il ne tient pas sa promesse ; et lorsqu'on s'en remet à sa loyauté (*u'tumina*), il trahit. » Et dans une version : « Lorsqu'il relate une chose, il ment ; lorsqu'il s'engage (*'âhada*), il trahit ; et lorsqu'il se dispute, il se comporte en pervers. » » (Kath.)

p) **Et ceux qui s'acquittent intégralement.** *Qâ'imûn*, du verbe *qâma* : se lever, se dresser, se tenir debout. Ici, le terme signifie qu'ils rendent un témoignage authentique.

q) **De leurs témoignages.** *Shahâdatihim* : leurs témoignages, et dans une lecture : *shahâdatihim*, leur témoignage, au singulier. Ils n'ajoutent rien à leur témoignage, n'en retranchent rien et ne cachent rien. (Kath.) Selon Ibn 'Abbâs, ils témoignent « que Dieu est Un, sans associés, et que Muhammad (ﷺ) est Son serviteur et Son Messenger. » (Qurt.) Le témoignage peut être donc compris comme la profession de foi musulmane, ou comme la déposition faite devant une assemblée ou un juge, ou devant une ou plusieurs personnes. Evoquant le divorce, le Coran dit ailleurs : « **Et acquittez-vous** (*aqîmû*) **du témoignage pour Dieu.** » (Coran, 65, 2)

r) **Et ceux qui sont assidus à leur prière.** *Yuhâfizûn* : ils préservent assidûment leurs prières en les accomplissant à l'heure. Selon Qatâda, ils

sont assidus à faire leurs ablutions, leurs inclinations et leurs prosternations. (Qurt.)

s) **Ceux-là seront honorés dans des Jardins.** Dieu les recevra généreusement dans Son Paradis.

Quelques enseignements :

- Le Coran nous montre quelle est la nature de l'homme, qui a été créé instable : anxieux lorsqu'il rencontre une difficulté, arrogant et avare lorsqu'il se trouve dans l'aisance.

- Seuls échappent à ce caractère puéril ceux qui cherchent à acquérir les huit qualités énumérées dans ces versets : 1) La constance dans la prière. 2) Le fait de s'acquitter de l'aumône légale et de venir en aide aux pauvres. 3) La croyance certaine au Jour du jugement et au retour à Dieu. 4) La peur de devoir encourir le châtement divin. 5) Le fait de s'interdire toute relation sexuelle illicite. 6) Le fait de remplir ses obligations, de restituer les dépôts et d'être fidèle à ses engagements. 7) Le fait de témoigner avec vérité. 8) L'accomplissement des cinq prières avec assiduité.

- Notons que cette précieuse énumération, qui touche tous les aspects de la vie du croyant – culturels, spirituels, religieux, éthiques et communautaires – commence et finit par l'évocation de la prière, pour souligner son importance.

Sermon de la fête de la rupture du jeûne

Dieu est plus Grand, Dieu est plus Grand, Dieu est plus Grand ! Nous le disons et le proclamons un grand nombre de fois : autant qu'il se trouve sur terre d'hommes qui ont respecté et honoré le mois de ramadan.

Allâhu Akbar, autant qu'il se trouve d'hommes qui ont reconnu son caractère sacré pendant le jour en jeûnant, et ont su sa valeur inestimable pendant la nuit en priant.

Allâhu Akbar, autant qu'il se trouve d'hommes qui ont lu le Coran et se sont conformés à ses préceptes.

Allâhu Akbar, autant qu'il se trouve d'hommes qui ont été sensibles à la détresse du pauvre et l'ont consolé.

Nous louons Dieu, et nous témoignons qu'il n'y a de dieu que Dieu et que Muhammad est le Messenger de Dieu (ﷺ).

Ce jour est un jour de fête. Un jour de joie. Le jour de la récompense. Les fêtes en Islam sont une occasion de joie pour le riche comme pour le pauvre, pour les petits et les grands. Pour celui qui a jeûné et a prié. Il peut à présent se réjouir, au moment de la rupture du jeûne. Il reçoit aujourd'hui sa plus complète récompense. Cela pour celui qui s'est conformé aux ordres de Dieu et qui, pendant ce mois de ramadan, a édifié son cœur par la foi, a multiplié les occasions de faire le bien, a augmenté ses connaissances, a tiré profit du Coran et combattu son ego et le diable, a purifié son cœur de toute rancune et de toute haine.

Quant à ceux qui n'ont accordé aucune estime à ce mois, et n'ont pas craint que devant Dieu, ce mois ne témoigne contre eux de leur négligence, et qui n'ont pas fait preuve de bienfaisance vis-à-vis des pauvres, – pour ceux-là, ce jour ne peut être un jour de fête. Le ciel ne leur reconnaîtra aucune bonne œuvre pour laquelle ils mériteraient une quelconque récompense. C'est plutôt pour eux un jour de désolation et de regrets !

Mon frère et ma sœur en Islam, ceci est donc ton jour : le jour où l'on se rend visite, le jour où l'on renforce les liens de tendresse qui nous unissent, le jour où l'on renoue les liens de parenté. Celui en effet qui veut obtenir l'agrément de son Seigneur, qu'il se comporte avec tendresse vis-à-vis de ses père et mère. Qu'il les tienne en estime, car quel que soit le bien que l'un d'entre nous présente à ses père et mère, il ne saurait leur rendre ce qu'il leur doit ! Celui qui veut obtenir l'agrément de son Seigneur, qu'il se montre bienfaisant vis-à-vis de son voisin, qu'il nourrisse le pauvre et l'indigent.

Le Prophète (ﷺ) a dit : « Lorsque c'est le jour de la fête, les Anges se tiennent aux abords des chemins, et appellent de la voix la plus haute – voix qu'entendent tous les êtres vivants, sauf les hommes et les djinns – : « Ô communauté de Muhammad (ﷺ) ! Ce jour est le jour de la récompense ! Sortez donc vers un Seigneur Immense, qui ordonne le bien et récompense à profusion celui qui l'accomplit ! »

Embellissez donc vos actions en proclamant la grandeur de Dieu, et en observant Ses préceptes.

Celui à qui revient d'être en fête, ce n'est pas celui qui porte un habit neuf ! Mais c'est celui qui craint l'avertissement et la promesse du retour à Dieu !

Il a été rapporté que le Compagnon Abû Sa'îd Al-Khudrî – Dieu soit Satisfait de lui – vit son fils le

jour de la fête alors qu'il portait un vêtement usé. Il le serra contre sa poitrine et pleura. Son fils lui demanda : « Pourquoi pleures-tu, ô mon père ? » Son père lui répondit : « Une chose qui me tient à cœur. » Son fils reprit : « Et de quoi s'agit-il ? » Le père expliqua : « J'ai vu les jeunes garçons s'amuser alors qu'ils portaient de nouveaux habits, et j'ai craint que tu en aies le cœur brisé, au milieu de ces enfants ! » Le fils, qui avait été éduqué de la meilleure façon selon les principes de l'Islam, déclara alors : « Ô mon père, ne sois pas triste ! Celui à qui revient d'être en fête, ce n'est pas celui qui porte un habit neuf ! Mais c'est celui qui craint l'avertissement et la promesse du retour à Dieu, et qui demande à Dieu de lui accorder davantage. Seul celui qui désobéit à Dieu, et se comporte mal vis-à-vis de ses père et mère, et qui a perdu son honneur et sa pudeur devant les hommes, seul celui-là doit avoir le cœur brisé ! » Son père le serra alors dans ses bras, l'embrassa entre ses yeux et lui dit : « Quel excellent soutien tu représentes pour moi, ô mon fils. À présent je me sens bien, je suis rassuré et mon cœur est tranquille. »

Dieu dit dans le Coran : « **Le mois de ramadan au cours duquel le Coran a été descendu comme guide pour les gens, et preuves claires de la bonne direction et du discernement.**

Donc, quiconque d'entre vous est présent en ce mois, qu'il jeûne! Et quiconque est malade ou en voyage, (qu'il jeûne) un nombre égal d'autres jours. Dieu veut pour vous la facilité, et Il ne veut pas pour vous la difficulté, et afin que vous complétiez le nombre et que vous proclamiez la grandeur de Dieu pour vous avoir guidés, peut-être ainsi seriez-vous reconnaissants! » (Coran, 2, 185)

Allâhu Akbar ! Allâhu Akbar ! Allâhu Akbar!

Sagesses de Ibn 'Atâ'î -Llâh : **La reconnaissance**

- 1) Celui qui ne se montre pas reconnaissant pour les bienfaits (de Dieu), s'expose sans aucun doute à les voir disparaître. Et celui qui se montre reconnaissant, les maintient fermement.**

Commentaires

Lorsque l'adorateur se montre reconnaissant, Dieu augmente les bienfaits qui lui sont donnés. S'il fait preuve d'ingratitude, il risque de tout perdre. Le Coran affirme en ce sens : **« Et lorsque votre Seigneur proclama : « Si vous êtes reconnaissants, très certainement J'augmenterai (Mes bienfaits) pour vous. Mais si vous êtes ingrats, Mon châtimeur sera dur. » »** (Coran, 14, 7)

On demanda à Al-Junayd : « Qu'est-ce que la reconnaissance ? » Il répondit : « Que l'homme ne désobéisse pas à Dieu au moyen des bienfaits dont Il l'a comblé. »

On est reconnaissant à Dieu en se servant de la langue pour Le remercier, en se servant des membres de son corps pour bien agir, et en Le louant du fond du cœur.

2) Crains, lorsque tu observes les effets continus de Sa bienfaisance vis-à-vis de toi, alors que tu ne cesses de mal te comporter vis-à-vis de Lui, - crains que cela ne soit une manière de te conduire graduellement vers ta perte. (Le Coran dit :) « Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent. » (Coran 7, 182, et 68,44)

Commentaires

Nous avons vu, dans la sagesse précédente, que pour préserver les bienfaits de Dieu, il faut se



Hadiths sur la prière de la fête¹

– Umm ‘Atiyya a dit : « Le Messager de Dieu (ﷺ) nous a ordonné de faire sortir pendant les deux fêtes² celles qui avaient leurs menstrues

¹ Extrait de *Hadiths sur la prière*, aux éditions Tawhid, Lyon.

² L'Islam connaît deux grandes fêtes qui sont liées au culte : ‘*id al-fitr*, la fête de la rupture du jeûne du ramadan, et ‘*id al-ad-hâ*, la fête du sacrifice le dix du mois de *dhul-hijja*, pendant la période du pèlerinage.

montrer reconnaissant. Celui qui se comporte avec ingratitude en se servant de ce que Dieu lui a donné pour commettre des péchés, ou nuire aux autres, s'expose à être privé de ces bienfaits. Comment se fait-il donc que les croyants observent tous les jours des hommes qui vivent dans la négation de Dieu, et qui pourtant voient leurs affaires prospérer ? C'est pour prévenir sans doute cette objection qu'Ibn ‘Atâ'i -Llâh introduit ici cette sagesse : L' « *istidrâj* » est un concept coranique qui signifie le fait d'amener progressivement quelqu'un, sans qu'il en ait conscience, au fourvoiement le plus complet. Dieu dit dans le Coran : **« Ceux qui traitent de mensonge Nos Signes, Nous allons les conduire graduellement vers leur perte par des voies qu'ils ignorent. Et Je leur accorde un délai. Mon stratagème est certes solide ! »** (Coran 7, 182-183)

La piété nous commande ainsi de ne pas nous laisser tromper par les apparences qui nous favorisent alors que nous nous écartons du droit chemin, et de corriger avec lucidité les déficiences de notre comportement. De comprendre aussi que le bien-être et la richesse ne sont pas nécessairement une preuve de l'agrément divin, pas plus que la pauvreté est obligatoirement l'indice de la colère de Dieu.

et les vierges vivant en retrait dans leurs appartements. Il a ordonné à celles ayant leurs

menstrues de se tenir à l'écart du lieu de prière des musulmans. »³ (Al-Bukhârî, Muslim)

– Ibn ‘Umar a dit au sujet du Prophète (ﷺ) qu'il sortit le jour de la rupture du jeûne et qu'il

³ Se tenir à l'écart du lieu de prière tout en participant au rassemblement de la communauté à cette occasion. Il est à noter que la règle en ce qui concerne la prière de la fête est qu'elle s'accomplisse le matin non pas dans la mosquée, mais dans un espace ouvert.

accomplit deux cycles de prière. Il n'accomplit aucune prière avant ou après. (Al-Bukhârî)

– D'après 'Abd-Allâh Ibn 'Abdi-Llâh Ibn 'Utba, Abû Wâqid al-Laythî a dit : « 'Umar m'a questionné sur la lecture du Messenger de Dieu (ﷺ) le jour de la fête. Je lui répondis (que le Prophète (ﷺ) lisait alors (la sourate commençant par) : **“L'Heure approche”**⁴ et (la sourate commençant par) : **“Qâf. Par le Coran glorieux !”** »⁵ (Muslim est le seul à avoir rapporté ce hadith.)

– Jâbir Ibn Samura a dit : « J'ai prié avec le Messenger de Dieu (ﷺ) plus d'une ou deux fois sans premier et second appels à la prière. »⁶ (Muslim)

– Ibn 'Umar a dit : « Le Messenger de Dieu (ﷺ), Abû Bakr et 'Umar accomplissaient les prières des deux fêtes avant le sermon.⁷ » (Al-Bukhârî, Muslim)

– On interrogea Ibn 'Abbâs : « As-tu assisté avec le Messenger de Dieu (ﷺ) à la fête ? » Il répondit : « Oui. Le Messenger de Dieu (ﷺ) sortit et pria, puis il proclama son sermon. Il ne mentionna ni le premier ni le second appel à la prière. Puis il alla vers les femmes, les exhorta et les sermonna.⁸ Il leur ordonna de faire des aumônes. Je les vis alors étendre leurs mains vers leurs oreilles et leurs cous et jeter vers Bilal (leurs bijoux). Après quoi, il s'en retourna chez lui avec Bilal. » (Al-Bukhârî, Muslim)

VISITEZ NOTRE SITE

www.cige.org

⁴ La sourate 54.

⁵ La sourate 50.

⁶ À la différence des prières prescrites, la prière de la fête s'effectue donc sans appel.

⁷ Contrairement au sermon du vendredi accompli avant la prière.

⁸ Littéralement : « leur rappela (les principes de leur foi et leurs devoirs). »

De retour des territoires occupés, Yamin Makri témoigne.

Carnets de Gaza - Mai 2012

Nous nous dirigeons vers la mosquée pour effectuer la prière du matin, le soleil ne s'est pas encore levé.

Nous pressons le pas, un peu nerveux. Nous sommes proches de la ligne de front. L'occupant est à moins d'un kilomètre et nous marchons dans un quartier considéré sensible, où il y a régulièrement des incursions.

Les impacts de balles sur la façade du lieu de prière et le minaret en partie détruit confirment bien qu'il y a eu, ici même, de violents combats.

Pendant que je me déchausse afin de rejoindre les rangs des priants, j'aperçois, parmi eux, ceux qu'on surnomme les "*mourabitoun*", ce sont les gardes civils gazaouis.

En fait, ce sont de simples citoyens palestiniens - professions libérales, étudiants, commerçants - qui se portent volontaires pour effectuer des tours de garde afin de prévenir les incursions des forces occupantes.

Certains "*mourabitoun*" portent des cagoules, car les indicateurs sont assez présents dans ces quartiers limitrophes. À Gaza, beaucoup ont une vie le jour et une autre la nuit.

Mon voisin de prière, lui, ne porte pas de cagoule. Son arme est posée face à lui, à même le sol. Durant la prière, je le sentais très calme, posé, serein.

Moi, je ne l'étais pas. Je ne pouvais pas m'empêcher de détacher mes yeux de cette arme pendant que l'imam psalmodiait des versets coraniques. Sa voix était belle, elle m'emportait. Tout le contraire de cette "machine à tuer" que je ne regardais plus pour mieux me concentrer dans ma prière.

J'aurais voulu que l'imam ne s'arrêtât plus ; ces petits moments de bonheur sont si rares et tellement intenses.

Mais la prière se termina et l'imam prit la parole. Nous n'étions pas nombreux et je devinais bien que son discours était d'abord adressé à ceux qui, comme mon voisin, avaient passé une nuit entière à monter la garde aux frontières :

- "Sachez, mes chers frères, que cette nuit que vous avez sacrifiée pour protéger les vôtres ne vous sera d'aucune utilité devant le Très-Haut si vous ne prenez pas en compte deux éléments. Ce sont ces deux éléments fondamentaux qui valident le bien-fondé de vos efforts et de votre dévouement..."

Il avait réussi à capter mon attention et celle de toute l'assemblée d'ailleurs. C'était son éloquence certainement, mais pas seulement. C'était surtout l'intensité du moment qui rendait ses paroles aussi solennelles.

Il parlait à des personnes qui venaient de mettre leur vie en péril, qui aurait pu tuer ou être tuées. Ce n'était pas rien. La rhétorique et l'éloquence habituelles chez beaucoup de nos prêcheurs ne pouvaient suffire. Son discours ne pouvait être creux et il ne l'était pas :

- "Je vous en conjure, retenez-les bien et mettez-les en pratique. Le premier de ces éléments est la sincérité (*al-ikhlas*), car toute action humaine est précédée d'un élan du cœur. La violence et l'acharnement de l'ennemi ne vous donnent pas le droit de vous désintéresser de l'état de vos cœurs. Préservez vos cœurs, ayez une intention sincère vouée exclusivement au Très-Miséricordieux. Ni la haine, ni la vengeance, ni la recherche de la gloire ne doivent entacher vos motivations.

Le second élément est essentiel dans notre résistance, car sa réalisation va vous permettre de vérifier votre sincérité et de valider la pureté de votre intention. Et vous le savez bien, sans sincérité, toutes nos actions sont vaines.

Ce second élément est la persévérance (*ath-thabât*). Celui qui agit pour satisfaire son ego ou pour sa gloire personnelle manquera de constance, il se perdra et il perdra le sens de sa Résistance. Celui qui agit par le seul souci de vengeance, n'agira que dans la passion, il altéra son intention et son combat.

Vous qui résistez à l'ennemi extérieur, n'oubliez jamais de combattre votre ennemi intérieur. Préservez vos cœurs. Car sachez que votre force ne

réside pas dans la puissance de vos armes, mais dans le rayonnement de vos cœurs." Je sortis le premier de la mosquée. Son discours m'avait bouleversé et je cachais mal mon émotion. Je restais devant la mosquée, seul. Il faisait jour et je regardais le ciel, pensif.

Mon voisin de prière m'avait suivi, toujours avec son arme en bandoulière. Il avait deviné mon émotion. Il me prit le bras et il pointa du doigt l'horizon en direction des territoires encore occupés :

- "Tu vois, là-bas ?"

Je scrutais l'horizon, effectivement il y avait quelque chose.

Et il reprit :

- "C'est un ballon dirigeable, ils nous épient en permanence. Leur matériel est si sophistiqué qu'ils pourraient même voir si mon arme est chargée ou pas. Mais ils ne comprennent pas que ce n'est pas avec ça que nous nous battons, dit-il en me montrant son arme. Tout se passe là, dit-il en se tapotant la poitrine."

Je regardai l'horizon, puis je fixai le ballon dirigeable. Un matériel assez sophistiqué pour observer les armes qu'ils utilisent, mais pas assez pour comprendre cette force intérieure qui les anime.

Comment peut-on être aussi aveugle ?

